



Association

Pour la Défense des Berges de Seine

De Sahurs, La Bouille, Moulineaux et Caumont.

Nous voici arrivés dans les derniers jours de l'année 2012 et nous pouvons affirmer que notre association n'est pas restée inactive durant tout ce temps passé.

Hier, le projet n'existait pas (nous devons rêver !!) et subitement aujourd'hui il est devenu une réalité que tous reconnaissent, médias compris.

La présentation qui devait nous être effectuée ne l'est toujours pas. L'opérateur n'a certainement pas encore trouvé de créneau dans son agenda !

Notre activité.

- **En juin** de cette année nous avons mis en place une pancarte côté SAHURS et 2 banderoles – une à CAUMONT et l'autre sur La BOUILLE informant du projet les usagers du bac et les touristes qui fréquentent les berges de la Seine.

- **Des informations** ont été données aux habitants de ces communes avec un article dans le bulletin municipal de La Bouille et une distribution de tracts sur Sahurs "Danger devant nos yeux".

- **Des contacts écrits** avec la SAFER, la CREA, le Conseil Général, Le Parc Régional Des Boucles De La Seine Normande.

- **Notre présence et nos interventions lors des réunions publiques** organisées pour la demande de classement au patrimoine de l'humanité de la vallée de Seine, du Scot de la CREA avec une expression publique sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PAD),

- **Nos avis déposés lors de l'enquête publique** du projet de charte 2013/2025 du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. La commission d'enquête qui rendra son rapport prochainement, doit faire ressortir des questions pertinentes portant sur le projet d'implantation.

Nous pouvons penser que si son **Président M. Jean-Pierre GIROD** "ne souhaite pas de carrière en zone humide Natura 2000," il ne désirera pas de centrale photovoltaïque sur les anciennes chambres de dépôts des boues de Seine à Sahurs.

Des réponses claires sont apportées par écrit.

Frédéric SANCHEZ – **Président de la CREA.**

« Sachez que je vais rester extrêmement vigilant à ce que le nécessaire développement des énergies renouvelables se fasse dans le respect des habitants, des activités de notre territoire et des paysages de bords de Seine ».

Didier MARIE – **Président du Conseil Général.**

« Si la situation devait évoluer, je ne manquerais donc pas de proposer aux services compétents de mettre en place une procédure formelle de concertation des personnes publiques associées et de l'ensemble des acteurs concernés, afin de déterminer, au regard de l'ensemble des enjeux sociaux, économiques et environnementaux identifiés sur la Vallée de Seine, la localisation la plus appropriée d'un tel projet concernant des énergies électriques renouvelables, dont le Département ne peut non plus ignorer l'importance dans le bouquet énergétique national ».

Thierry HEGAY représentant Pierre de BOUSQUET, **Préfet de Seine-Maritime.**

« En cas de dépôt de dossier, soyez assuré, que les aspects réglementaires et techniques, notamment ceux relatifs à la protection et à la valorisation des paysages de la boucle de Roumare, seront analysés par les services compétents ».

Notons la réponse du **Président de la Chambre d'Agriculture** François FIHUE en février de cette année.

« La remise en valeur agricole de cette zone a fait l'objet, jusqu'en 2004, d'un suivi par le GPMP, qui concluait la possibilité de cultiver du maïs grain. Nous ne voyons aucune raison objective de changer ce qui avait été conventionné au départ entre le Port de Rouen, la Préfecture, la Commune et la chambre d'Agriculture.

Nous donnons donc dès à présent un avis très défavorable à ce projet de modification de POS ».

En 2012, comme depuis plusieurs années, les résultats d'analyses du "maïs plante entière" prélevé sur la chambre de dépôt de sédiments de dragage de Sahurs donnent pour l'analyse du "maïs grain" sur les 4 parcelles, l'autorisation de récolte pour une utilisation commerciale.

Le maïs est un purificateur de l'air encore plus efficace que la forêt, traditionnel "poumon vert". En effet, il produit beaucoup d'oxygène, absorbe beaucoup de gaz carbonique et après la récolte et sa décomposition, il « piège » dans le sol le carbone de ce même gaz carbonique, l'empêchant ainsi de polluer l'atmosphère et de renforcer l'effet de serre. Il pompe ainsi, au cours de sa croissance, d'importantes quantités de nitrates puisés dans le sol. Il est aussi un acteur important de la « chimie verte ». Le maïs constitue un

véritable atout pour l'environnement. Un hectare de maïs fournit 4 fois plus d'oxygène qu'un hectare de forêt et il absorbe 4 fois plus de gaz carbonique : 20 à 30 tonnes par hectare. La production du maïs s'inscrit dans le cadre de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement : traitements limités et ciblés, apports d'azote limités, gestion économe de l'eau par rapport à d'autres cultures comme le blé ou la pomme de terre.

Notre démarche semble susciter des interrogations.

Nous rappelons que l'association n'est pas opposée à ce type d'énergie renouvelable bien au contraire, mais elle ne peut accepter que cette implantation de panneaux photovoltaïques soit réalisée en l'absence de toute concertation. Cette source d'énergie renouvelable doit trouver sa juste place au sein d'une démarche globale intégrant une mise en adéquation des ressources énergétiques locales au regard des besoins et des lieux d'implantation, dans le souci d'une constante préservation des espaces agricoles et naturels sensibles. Les différents acteurs locaux doivent mettre en place des conditions

permettant de développer ce type de production photovoltaïque en respectant les enjeux de protection des territoires en question. Concrètement, le projet doit être compatible avec les objectifs de conservation du patrimoine bâti et paysager en particulier les zones Natura 2000 et protégées.

Nous savons que cette technologie d'énergie solaire a déjà prouvé sa stabilité et sa fiabilité et qu'elle présente un bilan énergétique positif en réduisant les émissions de dioxyde de carbone. Elle doit être installée là où nous en avons besoin.

Ce projet de centrale ne répond pas à un besoin d'utilité publique pour la région mais uniquement à des intérêts privés.

Il ne faut tout de même pas oublier que le rendement maximum d'un panneau solaire est fonction du taux d'ensoleillement. Donc, ils ne s'installent pas n'importe où ! Le recyclage des cellules photovoltaïques en fin de vie pose des problèmes environnementaux. Les batteries sont composées de plomb, zinc, cadmium, avec un impact sur l'environnement. Les usines productrices de ces cellules photovoltaïques émettent un fort taux de dioxyde de carbone. **Nous voulons être** "une force de propositions". Comme nous l'avons

écrit et fait connaître, des endroits plus appropriés peuvent être retenus par les concepteurs d'un tel projet. Plusieurs exemples ont le mérite d'exister dans notre région : Veules-les-Roses, Renault Cléon. Le GPMP s'étend actuellement avec le "RVSL amont" et une possibilité lui est offerte de couvrir la plateforme logistique avec du photovoltaïque, au lieu de réaliser une toiture "terrasse". Nous ne voulons pas que des intérêts individuels et privés l'emportent sur les intérêts d'une collectivité.

Et demain...

Notre action de sensibilisation et notre combat pour le respect des directives environnementales seront poursuivis en 2013 avec la même détermination. Attentifs à la prise en compte de nos observations par la Charte de Fonctionnement du Parc Régional des Boucles de la Seine

Normande, nous maintiendrons notre vigilance. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lancé par la commune de Sahurs, sera également l'occasion de présenter notre point de vue.

Enfin, dans le souci d'informer au mieux nos adhérents, nous avons amélioré le site internet de notre association.

En tapant www.defensesdesbergeseine.fr vous trouverez dans le détail toutes les initiatives et interventions de l'Association.

Visitez ce site actualisé et venez nous rejoindre pour défendre et préserver un habitat, une agriculture et un environnement si précieux.

Avec nos souhaits de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le bureau.